

Procédure complète pour la renonciation de vente : Exemple d'un dossier DIA (applicable à tout autre type de dossier)

Première étape :

A partir du GNAU, le pétitionnaire doit cliquer sur le bouton demandes à l'instructeur pour demander une annulation de son dossier. Il peut joindre également un document ou une note indiquant le motif de l'annulation (facultatif).

Une fois la demande faite, le pétitionnaire va recevoir un AEE lui indiquant que sa demande a été transmise et est en attente de l'ARE donc de la réception de l'annulation du côté de l'instructeur.

Après un délai pour la réception de la demande, celle-ci va s'incrémenter dans les demandes en ligne en tant que « **Demande de renonciation à la vente** ».

Demandes déposées en ligne								
Demandes à valider								
Demandes en erreur								
Commune	Date de transmission par le pétitionnaire	Identifiant du déposant						
Famille de dossier	Numéro de demande	Demandeur						
Type de dossier	Type de demande	Adresse du projet						
3 demandes en attente ont été trouvées								
Légende du numéro								
Demande déposée entre aujourd'hui et il y a 3 jours								
Demande déposée entre 7 et 9 jours								
Demande déposée il y a 10 jours ou plus								
Número	Type demande	Type dossier	Date de transmission	Demandeur	ID déposant	Parcelles	Adresse du projet	Commune
4273	Dépôt dossier	DIA	17/11/2021 11:39:01	CONSORTIS LEVY	s.jew@erms.fr	B 690	15 Rue du Clos d'Orange 77700 Operville	Operville
4222	Dépôt dossier	DIA	24/11/2021 16:15:01	notaire	sanojog@opmail.com	AR 500	7 Avenue Jean Jaurès 65170 Operville	Operville
4298	Demande de renonciation à la vente	DIA	25/11/2021 10:36:00	sidibé méliissa	sidibe.mel@gmail.com	A 1	52 Avenue Foch 76600 Operville	Operville

Une fois enregistrée, le pétitionnaire recevra l'ARE.

L'instructeur pourra ensuite ajouter une décision de Renonciation sur son dossier et l'envoyer en tant que flux vers le GNAU et peut joindre l'arrêté de décision publié en document joint.

Cliquer sur le bouton enregistrer puis « Déposer GNAU » »

**Envoi par mail**

**Destinataire(s) connu(s)**

<input type="checkbox"/>	Intervenant - Type	Intervenant - Nom	Intervenant - Mail
<input type="checkbox"/>	Instructeur	mélissa sidibé	melissa.sidibe@operis.fr
<input type="checkbox"/>	Propriétaire	sidibé mélissa	
<input type="checkbox"/>	Propriétaire démat	sidibé mélissa	melissa.sidibe@operis.fr

**Destinataire**  
sidibe.mel@gmail.com

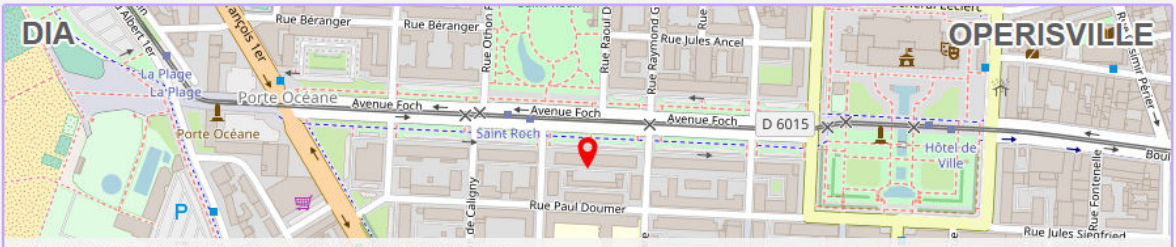
**Autres destinataires**

**Objet du message**  
Décision sur votre déclaration de DIA n°DIA 099999 21 00157 à OperisVille.

**Corps du message**  
Madame, Monsieur,  
L'autorité compétente a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien décrit dans votre Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée en mairie le 17/11/2021 sous le numéro DIA 099999 21 00157. La décision a été signée et envoyée par voie postale.  
Ne répondez pas directement à ce message, celui-ci vous est envoyé automatiquement et aucun traitement ne pourrait être effectué sur un éventuel retour.


[Fermer](#) [Déposer GNAU](#) [Envoyer](#)


La vignette du dossier va s'actualiser sur le GNAU et indiquer les éléments suivants, notamment si le document décision est joint au mail il sera consultable :




**Le Maire ou le Président renonce au droit de préemption**  
Vous allez recevoir une lettre de renonciation et pouvoir procéder à la conclusion de la vente.

**DIA 099999 21 00157**  
**Déclaration d'intention d'aliéner par sidibé mélissa**  
**52 Avenue Foch 76600 OperisVille**  
Demande n°4598, créée le 17/11/2021 16:43

[Consulter](#) 

[Historique](#) 

[Documents](#)  1